

**PROCÈS-VERBAL** de la 22<sup>e</sup> assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Drummondville tenue le 15 avril 2025, à 18 h 30, en mode virtuel, dans les locaux du siège social, au 460, boulevard St-Joseph, à Drummondville.

## **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

### **1.1 Mot de bienvenue**

M<sup>me</sup> Lachapelle, présidente, souhaite la bienvenue aux membres qui assistent à l'assemblée générale annuelle (AGA) sous une formule virtuelle. Elle agit comme présidente d'assemblée et elle est assistée dans l'animation par :

- Paul Gagné, directeur général de la Caisse
- Roland Janelle, administrateur et président du comité coopération
- Annie Jean, administratrice et présidente du comité mise en candidature
- Paule Marchand, secrétaire du conseil d'administration
- Louis-Philippe Sylvain, vice-président, président du comité d'audit et déontologie et président d'élection

Une équipe de soutien est aussi sur place et en ligne pour voir au bon déroulement de l'assemblée.

Enfin, la présidente informe les membres que seuls les sujets mentionnés dans l'avis de convocation pourront faire l'objet de présentations et d'informations au cours de l'assemblée.

### **1.2 Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins**

Tous visionnent une capsule vidéo introductive de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

## **2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

### **2.1 Règles pour participer à l'AGA**

L'assemblée étant tenue à distance, les modalités qui faciliteront le bon déroulement et les interactions sont présentées via une capsule vidéo.

### **2.2 Nomination des personnes scrutatrices**

M<sup>me</sup> Johanne Lachapelle propose aux membres de nommer M<sup>mes</sup> Julie Desloges et Martine Mailhot, scrutatrices, toutes deux employées de la Caisse, ayant été formées au préalable, afin d'assurer le respect du processus de votation et l'intégrité des résultats.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité par les membres de nommer M<sup>mes</sup> Desloges et Mailhiot scrutatrices pour la présente assemblée.

### **2.3 Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est présenté par M<sup>me</sup> Marchand.

1. Ouverture de l'assemblée
  - 1.1. Mot de bienvenue
  - 1.2. Message du président du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
  - 2.1. Règles pour participer à l'AGA
  - 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
  - 2.3. Adoption de l'ordre du jour
  - 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 16 avril 2024
3. Retour sur l'année 2024
  - 3.1. Rapport du conseil d'administration
  - 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
  - 3.3. Rapport financier
  - 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
4. Période de questions
5. Propositions soumises au vote
  - 5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)
  - 5.2. Élection des membres du conseil d'administration
    - 5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
    - 5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature
    - 5.2.3. Présentation des personnes candidates
    - 5.2.4. Élection par votation (vote en différé)
  - 5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
6. Fin de la rencontre et remerciements
7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité par les membres que l'assemblée se déroule selon l'ordre du jour proposé.

### **2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 16 avril 2024**

Les membres ont pu prendre connaissance à l'avance du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle sur le microsite Internet de la Caisse. Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter, tel qu'il a été rédigé, le procès-verbal de la 21<sup>e</sup> assemblée générale annuelle tenue le 16 avril 2024. Aucune question n'est posée à cet égard.

### **3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2024**

#### **3.1 Rapport du conseil d'administration**

Dans un premier temps, la présidente présente tous les membres du conseil d'administration. Ensuite, elle livre, au nom du celui-ci, une revue des principales réalisations de la Caisse pour l'année financière 2024.

Les sujets suivants sont, entre autres, abordés:

- 125 ans d'ambition
- Un leader socioéconomique de taille
- Présents pour les membres
- Des solutions numériques innovantes
- Des actions concrètes pour le développement durable
- Évolution du réseau physique

#### **3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques**

M<sup>me</sup> Lachapelle présente le bilan de la surveillance relative aux trois règles déontologiques pour la dernière année.

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée;
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent;
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

#### **3.3 Rapport financier au 31 décembre 2024**

Par la suite, M. Louis-Philippe Sylvain, vice-président et président du comité d'audit et de déontologie, présente les résultats financiers de la Caisse pour la dernière année financière qui s'est terminée le 31 décembre 2024.

Le volume d'affaires sous gestion de la Caisse est de 5,38 G\$ représentant une croissance nette 8,8 % par rapport à 2024.

L'actif a enregistré une hausse de 5,03% pour s'établir à 2,537 G\$, le passif a lui également connu une croissance de 4,48 %, pour atteindre 2,21 G\$. L'avoir a progressé de 8,93 %, pour un total de 324,38 M\$ et les excédents d'opérations ont été de 46,43 M\$, en hausse de 3,82 %.

Quant à eux, les excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres se situent à 25,40 M\$.

### **3.4 Présentation des engagements de la caisse dans son milieu**

M. Roland Janelle, président du comité coopération, livre de l'information sur l'utilisation faite, en 2024, du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et des engagements de la Caisse dans son milieu.

Entre autres, il souligne que le Fonds constitue la pièce maîtresse de la distinction coopérative de la Caisse et qui profite largement à l'ensemble de la population drummondvilloise. En vertu des orientations du Fonds d'aide, ce sont 905 916 \$ qui ont été remis à différents organismes du milieu. De plus, il confirme que 819 792 \$ ont été versés en dons et commandites. En somme, en 2024, un total de 1 725 708 \$ a été distribué aux organismes drummondvillois.

En lien avec son plan d'engagement et de proximité, c'est une grande source de fierté d'avoir aligné les besoins des membres et clients avec les priorités d'investissements de la Caisse :

- Relance et soutien économique
- Soutien aux organismes offrant des services essentiels
- Pénurie, attraction et rétention de main-d'œuvre
- Environnement, mobilité et développement durable
- Éducation et diplomatie

M. Janelle présente, tout en étant appuyé du visuel à l'écran, quelques projets porteurs et structurants qui ont reçu un soutien financier de la Caisse en 2024 :

- Orchestre symphonique de Drummondville pour leur projet « Jeunes musiciens à l'avant-scène »
- Innov Habitation Drummond pour leur projet « Le Sentier »
- École Aux Quatre-Vents pour leur projet de la cour d'école
- Réseau aquatique Drummondville pour les cours de natation gratuits
- Maison des arts Desjardins Drummondville

## **4. PÉRIODE DE QUESTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Tel qu'il a été adopté dans le Règlement intérieur de la Caisse à l'article 5.7, une période de questions est ouverte par la présidence.

Deux questions sont posées, auxquelles Mme Lachapelle et M. Sylvain y répondent à la satisfaction de tous.

1. Avec ce qui se passe au niveau mondial, est-ce que la Caisse est à risque des fluctuations de marché?
2. Comment est prise la décision de retirer un guichet ou un service?

## 5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

### 5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)

En premier lieu, tous visionnent une vidéo qui présente cet élément distinctif de la Caisse. La présidente mentionne aux membres que le scénario qui est recommandé par le conseil d'administration est celui qu'il estime le plus avantageux pour l'ensemble de ses membres et de sa communauté; et bien sûr, il est totalement conforme aux encadrements applicables. Ensuite, elle cède la parole à la direction générale pour l'explication du scénario retenu en vue de l'adoption de la répartition des excédents annuels.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS		EN MILLIERS DE DOLLARS (\$)
Excédents (déficit) avant ristournes aux membres		<b>28 430</b>
Virements réglementaires et autres ajustements		<b>(7 975)</b>
• Affectation/utilisation des réserves plus-value <sup>1</sup>	(9 829)	
• Autres éléments du résultat	1 187	
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2024	668	
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	(1)	
<b>Solde des excédents à répartir</b>		<b>20 455</b>
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM		<b>(3 831)</b>
• Ristourne	(4 189)	
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	1 158	
• Affectation au FADM	(800)	
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)		<b>0</b>
Affectation à la réserve générale		<b>(16 625)</b>
<b>Solde des excédents à répartir</b>		<b>0</b>

**FADM** Fonds d'aide au développement du milieu  
**RRE** Réserve pour ristournes éventuelles

<sup>1</sup> L'affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir. L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.

Ensuite, le directeur général présente le scénario d'adoption des taux de ristournes. Le conseil d'administration propose un versement de 4 992 256 \$ en ristournes, montant réparti comme suit aux membres y ayant droit :

- 4 192 256 \$ en ristournes individuelles aux membres;
- 800 000 \$ Fonds d'aide au développement du milieu.

### PROPOSITION SUR LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS

RISTOURNE VOLUMES <sup>1</sup>	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS & ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
Comptes		<b>522</b>
Épargne et placements	<b>0,54 \$</b>	<b>564</b>
Fonds		<b>192</b>
Prêts et marges de crédit		<b>1 160</b>
<b>RISTOURNE ASSURANCES<sup>2</sup></b>	<b>23 \$ / 1 000 \$ de prime</b>	<b>608</b>
<b>RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT<sup>2</sup></b>	<b>0,58 \$ / 1 000 \$ d'achats nets</b>	<b>311</b>
<b>RISTOURNE PRODUITS<sup>2</sup></b>	Montant de <b>50 \$<sup>3</sup></b>	<b>765</b>
<b>RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE<sup>2</sup></b>	Montant de <b>23 \$ / 1 000 \$ honoraires et commissions</b>	<b>70</b>
<b>TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES</b>		<b>4 192</b>

<sup>1</sup> Soumise au vote lors de l'assemblée.

<sup>2</sup> Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

<sup>3</sup> Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité que cette proposition de répartition des excédents annuels soit soumise au vote différé pour les quatre prochains jours.

## **5.2 Élection des membres du conseil d'administration**

### **5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection**

Tel que le prévoit le règlement, M. Louis-Philippe Sylvain, vice-président du conseil d'administration, agira comme président d'élection. De plus, M<sup>me</sup> Paule Marchand, secrétaire du conseil d'administration, agira comme secrétaire d'élection.

### **5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature**

M<sup>me</sup> Annie Jean, présidente du comité de mise en candidature, livre le rapport du comité de mise en candidature, lequel est basé sur le profil collectif enrichi et le portrait actuel des administrateurs, afin d'assurer la compétence et la représentativité au conseil d'administration.

Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 20 janvier 2025 de la façon suivante :

- Affichage dans tous les établissements de la Caisse;
- Diffusion sur les canaux virtuels (microsite Internet, page Facebook);
- Publicité dans le journal local;
- Infolettre aux membres.

Pour l'assemblée générale de cette année, 5 postes sont à combler et la Caisse a reçu 6 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur de la Caisse et le Code de déontologie de Desjardins.

Tel qu'indiqué dans l'avis d'appel de candidatures, Mme Jean rappelle que le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants, afin d'enrichir son profil collectif :

- Des personnes ayant des compétences dans l'un ou l'autre des domaines suivants : expérience membres/clients (service à la clientèle), coopération, gestion financière, gestion d'entreprise, comptabilité, développement durable et en gouvernance;
- 3 femmes et 2 hommes pour maintenir la parité. Les personnes non binaires étaient également invitées à soumettre leur candidature;
- Des membres appartenant aux groupes d'âge suivants : 1 de 18-34, 2 de 50-64 ans et 2 de 65 ans et plus;
- Des personnes représentant la diversité ethnoculturelle.

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la Caisse et est disponible à la Caisse sur demande. Ce document inclut un tableau synthèse des candidatures reçues

précisant en quoi chacune d'elles répond ou non aux critères recherchés par le conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif.

Reprenant la parole, M. Sylvain présente les personnes candidates éligibles à la fonction de membre au conseil d'administration :

1. ALLEN, Olivier
2. GIGUÈRE, Annick
3. LACHAPELLE, Johanne
4. LESSARD, Luis-Liam
5. MORIN, Alexandre
6. TRAHAN, Mélina

Ensuite, il présente un tableau-synthèse détaillant toutes les candidatures éligibles reçues et de quelles façons chacune d'entre elles vient répondre aux critères recherchés par le conseil d'administration pour atteindre son profil collectif cible. Ce tableau est disponible à la fin du document de présentation des personnes candidates, qui se trouve sur le site Internet de la Caisse. Les membres sont invités à consulter ce document avant d'exercer leur droit de vote, afin de leur permettre de faire des choix éclairés.

### **5.2.3 Présentation des personnes candidates**

Chaque personne candidate présente est invitée, par ordre alphabétique, à faire une courte présentation orale de deux (2) minutes. Cette portion de l'assemblée est disponible en réécoute sur le site Internet de la Caisse.

### **5.2.4 Élection par votation (vote en différé)**

Tel que mentionné en début d'assemblée, l'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé au cours des quatre prochains jours.

### **5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats**

La présidente précise que les membres ont à voter sur les éléments suivants, soit :

- La répartition des excédents annuels (ristournes);
- Le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, le versement d'une somme à la réserve pour ristournes éventuelles, le versement d'une somme au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et les taux de ristourne;
- L'élection des membres du conseil d'administration.

Un vote favorable pour chacune des propositions permettra à la Caisse de pouvoir verser rapidement la ristourne à laquelle les membres ont droit. Dès ce soir, à minuit, la période de votation est ouverte pour une période de quatre (4) jours, soit jusqu'à 23 h 59, le 19 avril 2024.

Ensuite, la présidente mentionne quelques faits saillants pour la période de votation :

- La réécoute de l'assemblée est possible pour tous les membres, participants ou non, par le biais du lien accessible sur le site Internet de la Caisse.
- La documentation de référence est disponible sur le site Internet ou sur demande auprès de la Caisse, pour les éléments requérant un vote.
- Il y aura trois moyens de voter. Tout d'abord, par AccèsD en ligne ou AccèsD mobile, à l'aide de consignes claires. Une borne de votation sera disponible dans les centres de services.
- Un membre de plein droit, dûment qualifié, ne pourra voter qu'une seule fois.

#### PRÉCISIONS SUR L'ANNONCE DES RÉSULTATS

M<sup>me</sup> Lachapelle émet quelques précisions sur l'annonce des résultats du vote:

- Les résultats demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement.
- Dans les 24-48 heures après la période de votation de quatre (4) jours, la Caisse est informée des résultats des votes qui seront publiés sur le site Internet et disponibles auprès de la Caisse.
- En cas de vote négatif sur les propositions, l'assemblée devra se poursuivre à une autre date afin que de nouveaux scénarios soient proposés pour une nouvelle période de votation. Le versement de la ristourne sera donc retardé.

#### **6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS**

En conclusion, la présidence rappelle à l'assemblée les critères recherchés au profil collectif. Ensuite, elle remercie les gens qui se sont impliqués à la réussite de l'assemblée générale et elle souhaite bonne chance à toutes les personnes candidates. De plus, elle en profite pour remercier tous les administrateurs sortants et le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien pour toujours mieux servir les membres. Aussi, elle remercie les membres pour leur confiance envers leur coopérative. En terminant, puisqu'elle n'a pas renouvelé son mandat, elle remercie M<sup>me</sup> Paule Marchand pour son engagement des 10 dernières années au conseil d'administration.

#### **7. PUBLICATION DES RÉSULTATS DE VOTE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À l'issue de la période de votation en différé auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard des deux éléments soumis au vote en différé :

**Proposition sur la répartition des excédents annuels (ristournes) (incluant : le versement de ristournes provenant de la réserve pour**

**ristournes éventuelles, du versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et des taux de ristournes)**

La proposition recommandée par le conseil d'administration est adoptée à la majorité, considérant que 95,32 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

**Élection des membres du conseil d'administration**

Considérant que les personnes scrutatrices se sont assurées du bon déroulement de la période de votation en conformité avec les procédures recommandées;

Considérant qu'à l'issue de la période de vote en différé, la direction générale de la caisse a reçu les résultats du vote par courriel et les a partagés rapidement et confidentiellement à la présidente d'élection et aux personnes scrutatrices pour qu'elles puissent constater les résultats;

Par conséquent, le président d'élection, M. Louis-Philippe Sylvain, déclare élu(e)s pour un mandat de trois (3) ans, les cinq (5) candidat(e)s suivant(e)s :

1. ALLEN, Olivier
2. LACHAPELLE, Johanne
3. LESSARD, Luis-Liam
4. MORIN, Alexandre
5. TRAHAN, Mélina

Sachant que les résultats seront publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le 22 avril 2025, à 11 h 58.

**Lecture faite le 22 avril 2026**

**Johanne Lachapelle, présidente** \_\_\_\_\_

**Alexandre Morin, secrétaire** \_\_\_\_\_